



## DÉCLARATION FNEC FP-FO CCPA CONTRACTUELS ENSEIGNANTS, CPE & PSYEN - 28 FÉVRIER 2023 Académie de Bordeaux

Monsieur Le Secrétaire Général

Mesdames & Messieurs les membres de la CCPA des Contractuels Enseignants, CPE et PsyEN,

La FNEC FP-FO a appris avec sidération le décès d'une enseignante mercredi 22 février, poignardée en plein cours par un élève. Elle présente ses sincères condoléances à sa famille, ses proches et ses collègues.

Ce drame a bien évidemment provoqué une vive émotion chez les personnels de notre académie, d'autant plus qu'il peut faire écho, même lointain, à ce que vivent de plus en plus de collègues. En effet, nombreux sont ceux qui nous disent avoir un sentiment croissant d'insécurité sur leur lieu de travail, et, pour certains, avoir été confrontés à des faits de violences, voire à des agressions.

Il est impossible d'accepter la banalisation de telles conditions de travail.

D'ailleurs, tout le monde s'accorde à dire que les personnels doivent être obligatoirement protégés. Et vous le savez, Monsieur Le DRRH, pour la FNEC FP-FO, cela passe notamment par l'arrêt des suppressions de postes, la création des postes nécessaires (administratifs, vie scolaire, médico-sociaux, psychologues, enseignants, enseignants spécialisés, etc.), le respect des missions et des statuts, et le rétablissement des CHSCT supprimés par la loi de Transformation de la Fonction publique.

Cette CCPA renouvelée se tient aussi dans un contexte social exceptionnel, voire historique, dû à l'entêtement du Président et de son gouvernement à vouloir imposer coûte que coûte une contre-réforme des retraites rejetée par l'immense majorité de la Population.

Pour la FNEC FP-FO, il serait grand temps de retrouver la voie de la raison en retirant sine die ce projet de loi injuste et pas du tout nécessaire.

Ainsi, sera évitée au pays une crise majeure marquée par un blocage économique dès le 7 mars, dont seuls les gouvernants actuels porteront l'entière responsabilité.

Tous les syndicats de FORCE OUVRIERE sont déterminés à participer à ce combat jusqu'à satisfaction.

**La FNEC FP-FO appelle l'ensemble des personnels à participer aux réunions et aux AG pour organiser la fermeture des écoles, des services et des établissements par la grève à partir du 7 mars.**

Concernant la contractualisation, la FNEC FP-FO refuse l'institutionnalisation du travail précaire. Missions, salaires, droits et garanties, les contractuels ne doivent pas être considérés comme des variables d'ajustement budgétaire. Notre organisation revendique un vrai plan de titularisation pour ceux qui le souhaitent et demande l'extension du concours exceptionnel annoncé dans le premier degré à l'ensemble des contractuels du second degré. Le CDI n'est pas une titularisation !

La FNEC FP-FO revendique également un cadre national de recrutement et de gestion des contractuels, notamment dans la reprise de l'expérience professionnelle. En attendant, comme la possibilité de déroger au classement au 1<sup>er</sup> échelon de la 1<sup>ère</sup> catégorie est ouverte par la circulaire du 20 mars 2017, alors la FNEC FP-FO vous demande, Monsieur Le DRRH, de programmer rapidement un GT sur le sujet afin que le CSA Académique puisse être ensuite consulté sur cette question du reclassement dans les grilles indiciaires. Oui, des collègues ayant des diplômes de niveau 7 ou 8 (notamment Master MEEF), ou ayant une expérience professionnelle très riche, revendiquent aujourd'hui un classement à un indice supérieur à 367.

D'ailleurs, concernant les grilles indiciaires, la FNEC FP-FO demande une grille de salaire unique et nationale permettant d'atteindre le dernier niveau des grilles avec un avancement régulier à l'ancienneté décorellée des évaluations couperet : il faudrait plus de 50 ans à un contractuel pour atteindre actuellement le salaire le plus élevé !

Nous souhaitons également que soit abordée la situation des nos collègues ayant un CDI à temps partiel... En effet, lorsqu'un collègue signe un avenant à son CDI pour compléter son service, alors son CDI devrait devenir de fait un CDI à temps-plein !

La FNEC FP-FO revendique aussi entre autres :

- une revalorisation des salaires et l'augmentation du point d'indice de 25%,
- un véritable droit à mutation et une portabilité réelle du CDI.

« Résister, revendiquer, reconquérir. »

Nous vous remercions pour votre écoute.

**Pour la FNEC FP-FO**  
**Chrystelle Darves-Blanc, Abde-Razak Charifi**